

DSP et DPIP

9^e promotion - formation d'adaptation

Observatoire de la formation

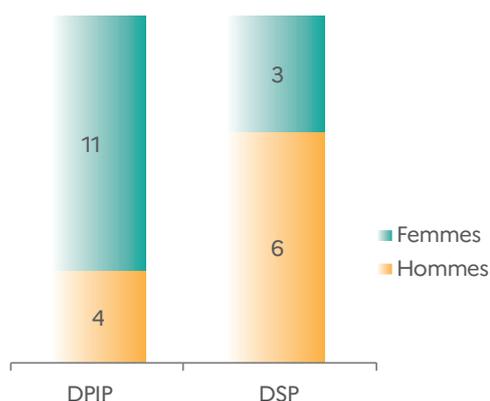


AVRIL 2021

À RETENIR

- > 24 stagiaires sont entrés en formation d'adaptation le 15 mars 2021 pour une durée de 6 mois pour les 15 DPIP et d'un an pour les 9 DSP.
- > Parmi les DPIP, on compte 11 femmes et 4 hommes et au sein des DSP, 3 femmes et 6 hommes.
- > Âge moyen : 47 ans pour les DPIP et 46 ans pour les DSP
- > Ancienneté moyenne : 18 ans pour les DPIP et 21 ans pour les DSP
- > La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade.

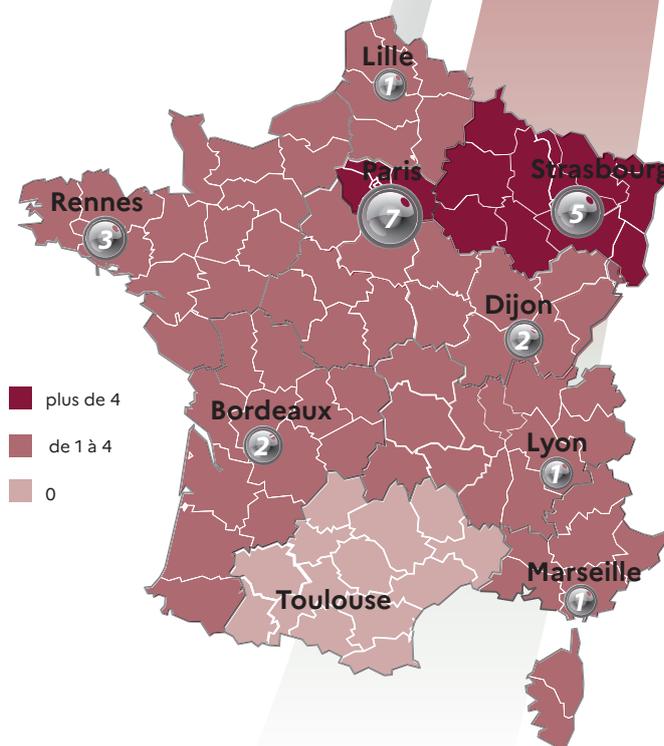
Graphique 1 : Répartition par sexe – Effectifs



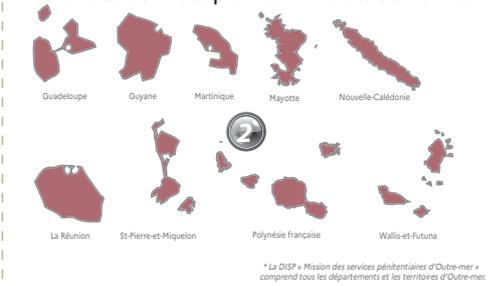
La 9^e promotion de DPIP et de DSP en formation d'adaptation compte 24 stagiaires, dont 15 DPIP et 9 DSP. Parmi les DPIP, on recense 11 femmes et 4 hommes, âgés de 47 ans en moyenne. Concernant les DSP, on dénombre 6 hommes et 3 femmes, avec une moyenne d'âge de 46 ans. Par ailleurs, la plupart des agents sont en couple (17 sur 24), et 15 répondants sont parents.

Graphique 2 : DISP de provenance – Effectifs

Paris est la première DISP de provenance des agents (7 mentions), et Strasbourg la deuxième, avec cinq répondants. Avant de rejoindre la formation, trois répondants exerçaient dans celle de Rennes. Les autres DISP sont mentionnées par 1 à 2 agents, à l'exception de celle de Toulouse, qui n'accueillait aucun des futurs DSP et DPIP.

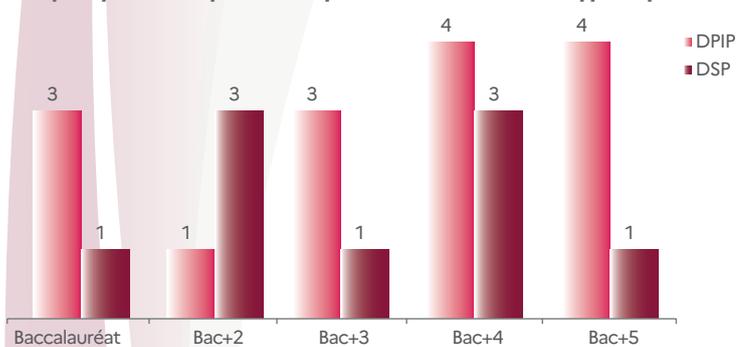


Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer *



* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer » comprend tous les départements et les territoires d'Outre-mer.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs

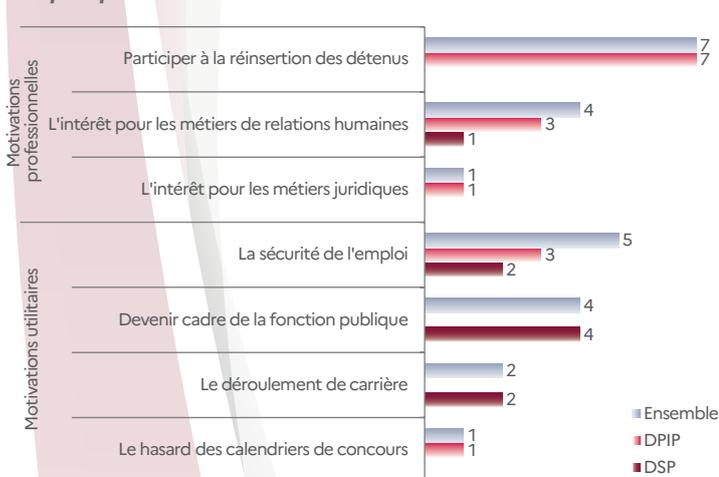


Tous les agents possèdent le baccalauréat : 4 n'ont que ce diplôme et 20 sont diplômés du supérieur.

Les DPIP en formation d'adaptation sont globalement plus nombreux à avoir un diplôme de niveau bac+3 ou plus (11 agents sur 15, contre 5 agents sur 9 chez les futurs DSP).

Par ailleurs, les futurs DSP et DPIP cumulent de nombreuses années d'expérience : les DSP ont 21 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, soit 3 ans de plus que leurs collègues DPIP, qui en comptabilisent 18 ans en moyenne. Cet écart est moins élevé que celui relevé au sein de la précédente formation d'adaptation (7 ans), ce qui s'explique par la baisse de l'ancienneté moyenne des DSP, qui s'élevait à 25 ans au sein de la 8^e promotion de DSP en formation d'adaptation.

Graphique 4 : Première motivation à devenir DPIP ou DSP – Effectifs



Les motivations des DPIP et des DSP en formation d'adaptation sont assez différentes. En effet, les DPIP déclarent majoritairement des motivations professionnelles (11 citations), alors que leurs collègues DSP se positionnent plutôt en faveur de motivations utilitaristes (7 mentions au total).

De manière plus détaillée, la première motivation des DPIP concerne l'intérêt pour la participation à la réinsertion des détenus (7 personnes). Par ailleurs, 3 stagiaires ont mentionné l'intérêt pour les métiers de relations humaines en tant que première motivation, et 3 autres ont cité la sécurité de l'emploi.

Les DSP sont quant à eux davantage attirés par le fait de devenir cadre de la fonction publique (4 citations), ou encore par la sécurité de l'emploi et le déroulement de carrière (2 mentions pour chacun de ces items).

Graphique 5 : Intérêt du métier – Effectifs



Quelle que soit la formation suivie, les réponses des agents sont semblables. Leur premier intérêt pour leur futur métier repose sur le fait de manager une équipe (9 mentions). Le travail en équipe est également souvent mentionné (8), suivi du fait d'avoir des responsabilités (5). La fédération autour de projets et la diversité des problèmes à résoudre sont citées par 1 agent chacune.

Par ailleurs, les futures difficultés qu'ils imaginent rencontrer résident principalement dans la gestion des ressources humaines (9 citations, principalement des futurs DSP), l'isolement (6 mentions, uniquement des futurs DPIP), la complexité de faire accepter les décisions (4) ou encore l'urgence des événements quotidiens (4).

Concernant leurs perspectives professionnelles, les futurs DSP sont unanimes : ils souhaitent faire carrière dans le grade de DSP. Les futurs DPIP les rejoignent dans cette optique (10 mentions), mais certains sont encore indécis quant à leur avenir (4), et un agent projette de demander un ou plusieurs détachements.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

AVRIL 2021